

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

**Décision n° 13707 du 1<sup>er</sup> août 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne**

NOR : INTJ1721140S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21774 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630347S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Méry** Alexandre                      NIGEND : 177 455              NLS : 8 037 727

**Maubert** Fabrice                      NIGEND : 307 892              NLS : 8 091 529

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Marne,*  
R. DE LORGERIL